

**AINVELLE**

## Pour le bien-être des seniors

Attentif aux conditions de vie des personnes âgées en situation de perte d'autonomie domiciliées sur son territoire, la commune d'Ainvelle a souhaité apporter sa contribution à leur bien-être, leur confort et leur sécurité. Ainsi, la commune d'Ainvelle engage un partenariat avec Eliad, association qui propose et développe des prestations d'accompagnement, de soins et de services à domicile adaptées à tous les publics : personnes âgées, handicapées, malades et familles.

Ce partenariat se formalise par la signature d'une convention ayant pour effet de faciliter l'accès au service de Téléassistance aux habitants d'Ainvelle grâce à la prise en

charge par la commune de la totalité des frais d'installation, soit 30 €.

L'abonnement mensuel, restant à la charge du bénéficiaire, peut quant à lui faire l'objet de déductions fiscales et/ou d'aides financières (APA, caisses de retraite, assurance maladie...). À noter également qu'Eliad propose un abonnement à tarif préférentiel pour les personnes déjà clientes de l'une de ses prestations.

La signature de la convention a eu lieu en mairie d'Ainvelle en présence de Philippe Labache, maire de la commune, de Sabrina Mathey, conseillère municipale, et de Blandine Cartier, chef de service Eliad.



**Un partenariat pour le bien-être, le confort et la sécurité des personnes âgées, liant la commune d'Ainvelle, représentée par son premier magistrat, Philippe Labache, et Eliad.**